

L'ACHARNEMENT JUDICIAIRE CONTRE VINCENZO VECCHI DOIT PRENDRE FIN

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 27 SEPTEMBRE 2022

Pour avoir simplement manifesté lors du contre-sommet de Gênes en 2001, Vincenzo Vecchi, militant italien, risque plus de douze ans de prison sur le fondement du code Rocco, adopté sous le régime mussolinien, qui permet de sanctionner injustement un manifestant pour des dégradations commises, qu'il en soit la cause ou non.

Aujourd'hui, et alors qu'il est parfaitement intégré en France depuis plus de dix ans, la Cour européenne de justice (CJUE) somme la justice française d'appliquer le mandat d'arrêt européen (MAE) émis par l'Italie à son encontre. Il s'agit là d'une dérive dangereuse pour les libertés.

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) rappelle que le contexte politique dans lequel s'inscrit cette lourde condamnation ainsi que l'instrumentalisation de la procédure du mandat d'arrêt européen à l'encontre d'opposants politiques doivent susciter la plus grande attention et les plus grandes réserves de la part de la justice française. Elle s'inquiète plus généralement de voir des mesures judiciaires et administratives de plus en plus fréquentes prises à l'encontre de militantes et militants politiques étrangers présents de longue date sur le territoire français.

La LDH apporte son soutien à Vincenzo Vecchi, demandant l'arrêt des poursuites à son encontre, et dénonce plus généralement la criminalisation croissante des militantes et militants, espérant que la Cour de cassation, désormais saisie, rendra une décision refusant d'entériner une violation des droits fondamentaux.

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

